

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP-2024-12

Objet : Marché CDC23003 – Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des ateliers de la graniterie – Avenant 1

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 15 février 2024 ;
Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,
Vu le code de la commande publique,
Vu la demande présentée par l'agence Michel SARI Architecte et l'entreprise EDIMO Construction,

DÉCIDE

Article 1 :

Suite au départ en retraite du gérant de l'agence A.M.S. Eurl domicilié au 51 rue des Rosiers 14000 CAEN et au vu de la dissolution de l'agence au 31/12/2024, la cession du présent marché est accordée à compter du 1^{er} janvier 2025 à l'actuel sous-traitant du marché :

EDIMO CONSTRUCTION

1 rue de Bruxelles
14120 Mondeville

Courriel : accueil@edimo-construction.fr
Tél. : 02 31 78 21 56

SIRET : 803 353 515 000 15

Représenté par : Monsieur Stéphane DUMAINE, Gérant

A compter du 1^{er} janvier 2025 la SARL EDIMO Construction s'engage à effectuer la reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du précédent contrat.

Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable public,
- à l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20241219-DP-2024-12-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024
Publication : 23/12/2024

Fait à Vire Normandie
Le 19 décembre 2024

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireauvoireau.fr> au
rubrique « actes administratifs », le : **23 DEC. 2024**

Décision du président n°DP-2024-12 du 19 décembre 2024

